

DÉBATS DU PREPCOM

Les objectifs bien précis de la délégation canadienne à PrepCom III préparatoire sont les suivants :

- s'inspirer du concept de "développement des capacités", tel qu'il est présenté dans le document du Secrétariat;
- déterminer si et comment les études par pays mentionnées dans les conventions relatives à la biodiversité et au changement climatique pourraient être appliquées à d'autres secteurs;
- réunir les points de vue d'autres pays sur la façon d'aborder cette question à la CNUED et s'informer sur les principales préoccupations des pays en développement;
- représenter les intérêts commerciaux et économiques du Canada en matière de transfert de technologie.

Au cours des discussions, plusieurs pays en développement ont soutenu que le transfert de technologie devrait se faire à des conditions préférentielles et à des conditions de faveur (Pakistan) ou à des conditions de faveur et des conditions autres que des conditions commerciales (Inde et Égypte). Par ailleurs, le porte-parole (Ghana) du G-77 a insisté davantage sur la nécessité d'améliorer la diffusion générale de la technologie, de développer des capacités internes et de contrôler l'utilisation de la technologie dans les pays en développement (p. ex. en limitant le transfert de technologies désuètes (c'est-à-dire "non respectueuses de l'environnement") et en empêchant dans une certaine mesure qu'on se serve des pays en développement comme terrain d'essai (p.ex. en biotechnologie).) Ce point de vue apparaissait dans les interventions de plusieurs pays de l'ANASE. Plusieurs thèmes revenaient dans les interventions faites par les pays membres de l'OCDE. Mentionnons l'importance fondamentale du perfectionnement des ressources humaines (CE, les pays nordiques, le groupe CANZ, les États-Unis), le risque de trop mettre l'accent sur la propriété intellectuelle en tant qu'enjeu (CE, le groupe CANZ), le besoin d'accroître les renseignements sur les technologies (CE, États-Unis) ainsi que le rôle essentiel que joue le secteur privé dans le transfert de technologie.

Le G-77 a présenté une ébauche de décision (PC/L.46) visant à établir le cadre d'une discussion plus profonde au sujet du transfert de technologie lors de PrepCom IV. Cette ébauche de décision portait principalement sur la création de "mécanismes" servant à transférer une technologie respectueuse de l'environnement; l'établissement de ces mécanismes était liée directement à la question du financement (il s'agit d'un thème qui revient dans toutes les interventions faites par les pays en développement). On a souvent mentionné le rôle des pays développés dans le transfert de technologie, mais on n'a pas mis l'accent sur la question de la propriété intellectuelle.